

# MONGONGO

Journal de proximité

Bimensuel 31 juillet 2011

N° 41 500 FC

## Crash de Hewa Bora La justice poursuit les présumés voleurs de biens des victimes

Six militaires et deux policiers, tous en poste à l'aéroport de Bangboka, sont aux arrêts à la prison centrale de Kisangani à la suite des enquêtes menées par l'auditorat militaire à propos du vol des biens des victimes du crash Hewa Bora survenu le 8 juillet dernier. L'ensemble des biens volés est estimé à plus d'un million de dollars. Selon le major Ngoma, auditeur militaire de garnison de Kisangani, huit ordinateurs, un sac et d'autres biens ont déjà été récupérés entre les mains des présumés voleurs. Le procureur de la république Placide Lusamba affirme que certaines familles qui ont perdu un de leurs proches ont porté plainte. Il ajoute que les gens qui ont pris ces biens et ceux qui les ont achetés sont passibles de peines allant jusqu'à 5 ans de prison. Il appelle la population qui disposerait d'informations à se présenter au parquet de grande instance. Le procureur leur garantit la confidentialité. Pour rappel, 75 corps ont été évacués pour la morgue de l'hôpital général de Kisangani, par la Croix Rouge avec l'appui du CICR, de MSF et de la Monusco. 32 corps non-identifiés ont été inhumés derrière le cimetière des victimes de la guerre de six jours, selon l'Agence congolaise de presse. Il y a eu une quarantaine de blessés. Parmi eux, certains sont décédés par la suite, notamment le professeur Emile Mulotwa de l'Unikis. Jusqu'alors, le nombre exact de passagers à bord de cet appareil n'est pas connu, témoigne un cadre de la RVA Kisangani.

La Rédaction

**Communiqué de la chancellerie épiscopale**  
"Tous les membres doivent pareillement se préoccuper les uns des autres. Si l'un des membres souffre, tous souffrent avec lui."  
(1Co 12, 25b-26a).

Faisant siennes ces exhortations de l'apôtre Paul aux Corinthiens, Mgr Marcel Utembi, archevêque de Kisangani, rassure de sa proximité spirituelle et pastorale avec les familles des victimes du crash du boeing de la compagnie Hewa Bora du 8 juillet 2011. Il invite en outre les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté qui ont pris ou acheté les biens des victimes à les restituer et les déposer dans une paroisse catholique proche de leur domicile.

L'archevêque bénit tous ceux qui s'exécuteront promptement et répondront favorablement à cet appel

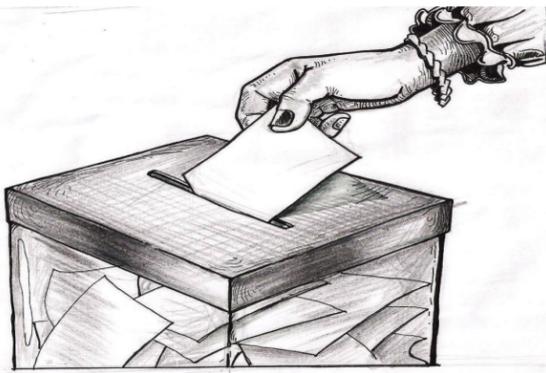
Fait à Kisangani, le 15/07/2011  
Abbé Victor Mbatu  
Secrétaire chancelier

## Province Orientale

# La CENI se félicite du nombre d'enrôlés



Des requérants dans les centres d'inscriptions des électeurs ©Mongongo



Caricature Mongongo

Plus de 3,8 millions d'électeurs (3 876 946 très exactement) ont été enregistrés pendant les opérations de révision du fichier électoral dans la Province Orientale. Ces opérations se sont déroulées du 2 avril au 12 juillet 2011. Sur une estimation d'environ 4 millions d'électeurs attendus, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) se réjouit de ces résultats : En 2005, seuls 3 257 000 électeurs avaient été enregistrés. Ces résultats partiels ont

été rendu publique le 20 juillet dernier à la Cathédrale Notre-Dame du Très Saint-Rosaire à Kisangani. Un succès que la Ceni locale attribue aux acteurs politiques, à la société civile et aux médias, qui, malgré l'absence ou les maigres moyens dont ils disposaient, ont réussi à sensibiliser l'opinion publique.

Le district de l'Ituri vient en tête avec 1 702 523 électeurs. Suivis du district de la Tshopo (1 041 799) du Haut Uélé (696 000) et du Bas Uélé (396 614). La ville de Kisangani compte 306 048 électeurs contre 267 360 en 2005. La commune de Mangobo arrive en première position avec 67 270, suivi de Kabondo 63 307, Tshopo 56 100, Lubunga 50 978, Makiso avec 39 900 ; la dernière commune est Kisangani avec 28 493 enrôlés. Ces résultats reflètent les efforts déployés par des politiques ou futurs candidats dans les trois premières communes au regard des actes de "charité" posés depuis peu en faveur de groupes de jeunes, d'associations mutualistes, d'églises, etc.

(suite à lire page 2)

# Gouvernement provincial remanié, deux nouvelles figures

Le gouverneur Médard Aucai Asenga a procédé le 25 juillet dernier au réaménagement du gouvernement provincial. Deux nouveaux y font leur entrée : Blaise Bakabate au ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnelle et Félix Madali à la Fonction publique, emploi, télécommunications et médias. Huit ministres restent. Crispin Atama demeure au ministère de l'Intérieur et ordre public. Jean-Claude Esuka garde le ministère de l'Agriculture, affaires foncières, mines, urbanisme et habitat ; porte parole du gouvernement. Polydor Latigo chapeaute désormais l'Economie, finances et énergie. Raymond Tchedia, en plus des Travaux publics, reconstruction, a désormais aussi à sa charge l'Environnement, transports et communications. Roger Adronzo est au ministère du Budget, plan et industrie. Le Dr Angèle Uvon Akumu reste à la Santé publique, affaires sociales, genre et actions humanitaires. Jeanne Shuwa au développement rural, culture, arts et tourisme. Le Dr Vincent Okoyo, qui s'occupait de l'Emploi, communication et médias, gère dorénavant la Jeunesse, sports, poste, téléphone et télécommunications.

C'est le quatrième remaniement en quatre ans et demi de mandat de ce gouvernement.

## A LIRE EN PAGE...

- 1 - La Ceni se félicite du nombre d'enrôlés  
- Gouvernement provincial remanié, deux nouvelles figures
- 2 - Qui sauvera la sucrerie de Lotokila ?  
- Publi-reportage/Programme National Village Assaini
- 3 - Crash de Hewa Bora, le diocèse d'Isangi endeuillé et «sinistré»  
- Isiro : le nombre d'enrôlés n'a pas ...  
- LA VILLE EN BREF
- 4 - L'ignorance et la fraude multiplient les conflits fonciers  
- La justice se rapproche des citoyens

**Isangi****Qui sauvera la sucrerie de Lotokila ?**

**La sucrerie de Lotokila, dans la cité qui porte le même nom à 100 km à l'ouest de Kisangani en aval du fleuve se meurt depuis 1993. La société civile promet d'inscrire sa relance dans le cahier des charges à présenter aux politiciens.**

**A** l'entrée de Lotokila, cité du territoire d'Isangi, située à 100 km en aval de Kisangani sur le fleuve Congo, le visiteur est émerveillé par la vue de trois immeubles de trois niveaux perdus dans les hautes herbes. C'est les bâtiments de l'ancienne sucrerie de Lotokila, industrie agro alimentaire qui a fait les beaux jours de l'économie du district de la Tshopo. Les bâtiments sont inhabités ; fenêtres et vitres détruites. "Ici, il y avait plus de 200 véhicules avec une circulation réglementée par une police spéciale de roulage" explique, mains sur la tête, Jean-Pierre Baitobaele, administrateur directeur général intérimaire (ADG). La cité n'est plus que l'ombre d'elle-même : "17 000 âmes vivaient ici quand l'entreprise tournait. Il n'en reste plus que 1 500 environ", renseigne avec amertume une sentinelle qui habite désormais une grande maison en l'absence des chefs.

Construit en 1985 par les Chinois, le complexe sucrier de Lotokila employait entre 1985 et 1993 plus de 3 000 travailleurs et produisait plus de 15 000 tonnes du sucre par an. Ce sucre était consommé en Province Orientale, en Equateur, à Kinshasa et à Brazzaville. Lotokila produisait également l'alcool éthylique utilisé par les sociétés brassicoles et projetait de créer une bonbonnerie, une fonderie, une autre de purification de l'eau. "Les machines sont parties d'ici en 1987 pour Kinshasa pour la construction du Stade des martyrs", se souvient un vieux travailleur de Lotokila. Selon un des responsables, la gestion peu orthodoxe de l'entreprise par des membres du parti au pouvoir sous Mobutu (Deuxième République) d'après le départ des partenaires chinois, a fait périr en 1993 l'entreprise.

**Protéger le patrimoine**

Depuis, 250 agents et cadres de Lotokila font ce qu'ils peuvent pour conserver les bâtiments industriels et les 6 000 ha des terres envahies par les herbes. Tous espèrent un redémarrage des activités. En attendant, les anciens salariés et la population y font leurs champs. Depuis la fermeture, des ingénieurs agronomes et chimistes s'emploient à conserver les espèces de cannes à sucre qu'utilisait la compagnie. "Par ce travail, nous voulons interpeller le gouvernement et les investisseurs privés pour qu'ils s'intéressent à Lotokila", explique l'ADG intérimaire. Les recettes de la location de trois tracteurs à la société de huilerie Busira Lomami orientale et celles de deux maisons à Kisangani permettent de verser des primes mensuelles (4 à 8 dollars) aux gardes industriels, aux enseignants, aux infirmiers et au personnel administratif. Une prime d'assiduité variant de 4 à 18 dollars leur est également versée après trois mois, surtout aux gardes industriels.

Cependant, des actes de sabotage ont été perpétrés sur ces installations pendant la rébellion et on assiste depuis à des vols de ferraille. En 2009, la police locale a ainsi saisi une pirogue contenant cinq tonnes de matériels de la société. "Ces matériels repris par le complexe sont jusqu' alors entreposés au dépôt de l'entreprise", indique l'ADG intérimaire. Actuellement, la police est mise à contribution dans la protection des biens de la société. La conscience collective des agents et de la population est aussi un garde-fou. "La destruction de ces biens ressemble à un suicide dont je suis témoin", compare Crispin Okalamusi, représentant des travailleurs.

**Des promesses, peu d'actes...**

Bâtiments industriels, machines en état, vaste concession, variété de cannes à sucre... Lotokila garde intactes certaines de ses potentialités. Ces deux dernières années, sept délégations d'investisseurs étrangers ont visité le site en vue de le relancer. Dernière visite en date, celle d'investisseurs norvégiens en janvier 2011 conduite par Jean Saidi Bamanisa, opérateur économique et député national. Tous ces investisseurs promettent d'injecter 40 à 50 millions de dollars. Jean-Pierre Baitobaele pense que 20 millions de dollars suffiraient, car souligne-t-il, le gros du travail à faire se situe dans les plantations de cannes à sucre qui demanderont des engins lourds, du carburant et des lubrifiants.

Cependant, ces différents investisseurs ne donnent plus de nouvelles une fois rentrés à Kinshasa. Ce qui fait dire aux anciens agents de Lotokila que la capitale serait à l'origine du retard dans la relance de leur entreprise. Un minimum de volonté politique suffirait, estiment-ils. Le 20 mai dernier, le conseiller en matière d'agriculture du chef de l'Etat, de passage à Isangi, a indiqué à la société civile que les négociations avec les partenaires étrangers sur Lotokila avançaient bien. Le Bureau de la coordination de la société civile estime que la relance de cette entreprise doit figurer dans le cahier des charges de la population à présenter aux politiciens. "Cela permettra à nos politiciens de réfléchir sur les questions essentielles et non sur leurs problèmes privés", martèle un membre des amis de Nelson Mandela, un ong des droits humains.

Joseph Bassay

**(suite de la une) La CENI se félicite ... d' enrôlés****Faible présence de témoins**

Toutefois, la Ceni déplore la faible présence de témoins de partis politiques dans les centres d'inscription alors qu'ils auraient sans doute pu dénicher des fraudes ou des imperfections. Il n'y avait pas plus de six témoins dans un centre, alors qu'au total 22 partis politiques avaient retiré des accréditations. "La Ceni se dit disposée à former gratuitement les témoins de partis politiques en perspective des élections qui pointent à l'horizon", ajoute Jean-Pierre Makakaro, secrétaire exécutif de la Ceni en Province Orientale.

La société civile a exprimé des inquiétudes sur le fait que beaucoup de candidats et surtout d'électeurs membres de partis politiques connaissent mal la loi électorale. Selon le calendrier électoral, le 4

août débute pourtant le dépôt des candidatures à la Ceni. Dans un memorandum adressé le 20 juillet dernier à la Ceni, la Société civile force de l'orientale (Socifor) demande à cette Commission de prendre des mesures exceptionnelles pour permettre l'enrôlement de 390 détenus de la prison centrale de Kisangani et celle d'Osio en attente de jugement et qui ont donc le droit de voter. "Des démarches avaient été menées entre le parquet et la Ceni pour soit faire venir des kits électoraux à la prison ou déplacer les détenus au centre d'inscription avec l'appui de la Monusco, mais cela n'a pas été possible jusque là", déplore Pierre Kibaka, un des signataires de ce memorandum.

La Rédaction



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU  
CONGO

PROGRAMME NATIONAL VILLAGE  
ASSAINI



**Publi-reportage/Programme National Village Assaini**

**Ubundu : des quartiers sans eau potable**

**Grâce au projet «village assaini», un programme national du ministère de la santé appuyé par l'Unicef, des sources d'eau sont construites à Ubundu et Bengamisa. Mais, elles sont insuffisantes pour pourvoir aux besoins de milliers d'habitants.**

Dans le territoire d'Ubundu, à 125 km au sud-est de Kisangani, les populations ont encore difficilement accès à l'eau potable. "Le territoire compte 17 000 habitants. «Seuls deux des cinq quartiers d'Ubundu disposent de sources d'eau aménagées. Les habitants doivent parcourir des kilomètres pour trouver d'autres sources, et encore, pas très propres elles non plus", explique Simon Penze, administrateur du territoire d'Ubundu. "J'ai quitté la maison depuis 6 h. il est 10 h, je n'ai pas encore puisé de l'eau", témoigne Louise Kobeyise, habitante au quartier Bakumu trouvée à la source du quartier Lumbamba I. "Après mon retour des champs, j'effectue quatre kilomètres pour trouver de l'eau à boire", se plaint Ngasa Matida, l'épouse d'un chef de quartier.

"La Régie de distribution d'eau (Régideso) ne dessert qu'une ou deux fois le mois. En plus, ses tuyaux sont rouillés. Ce qui salit l'eau", explique Utshuku Adrien, le chef de quartier Bakumu. Un robinet de la Régideso se trouve cependant devant la parcelle de chaque chef de quartier. Insuffisant pour satisfaire la forte demande... "Les disputes surgissent entre femmes les rares fois où la Régideso fournit de l'eau. Chacune veut puiser la première", ajoute Ngasa Matida.

Même situation à Banbolyoi, un village situé à 47 km de Kisangani dans la cité de Bengamisa, au nord de Kisangani. La population consomme donc de l'eau impropre. "Pas d'eau pour les infirmiers, ni pour les malades dans la zone de santé de Bengamisa", confirme le docteur Bom's Bonyoma, médecin chef de zone. Les maladies hydriques (diarrhée, etc.) sont ainsi nombreuses. Mais pour quelques villages où le projet est implanté le taux de maladies hydriques est réduit mais moins significatif par rapport au nombre de villages de la Zone de santé.

**Des sources d'eau aménagées**

La situation s'améliore cependant. Depuis 2008, le projet village assaini de l'Unicef s'emploie à construire des sources d'eau potable dans dix zones de santé de la province. Le taux de maladies hydriques est en baisse. Trois sources ont été construites à Ubundu et une à Bengamisa. "En 2008, on enregistrait plus de 200 cas de diarrhées par mois dans le village Banbolyoi, actuellement on enregistre plus que 20 par mois !", note le docteur Bons Bonyoma. Des améliorations que constate également son collègue, le docteur Lukusa Mukeba, médecin chef de zone d'Ubundu. "C'est le résultat de l'utilisation de l'eau de la source aménagée en 2008 par «village assaini». De 4 h du matin à 23 h, la population puise de l'eau à la source Sona", affirme Somaini Nyembo, vice-président du comité de village assaini. "Le projet aménage les sources et sensibilise la population sur l'hygiène corporelle (se laver les mains après les toilettes, etc.), la propreté des toilettes et l'entretien permanent des sources d'eau", détaille le docteur Théophile Yanyongo, formateur provincial de village assaini.

Malgré ce projet, la grande partie de la population n'a pas accès à l'eau potable, estime Simon Penze, administrateur du territoire d'Ubundu. Il fait donc appel à toutes les bonnes volontés pour construire d'autres sources. "Il n'y a qu'une seule source aménagée pour plus de 1 000 habitants", se lamente Kwimbinjwa Paulin, chef du village à Bengamisa.

Le docteur Théophile Yanyongo énumère 7 normes pour qu'un village soit déclaré assaini : avoir un comité local dynamique, au moins 80 % de la population a accès à l'eau potable, au moins 80 % des ménages utilisent une latrine hygiénique, au moins 80 % des parcelles sont propres, au moins 60 % de la population se lave les mains avec du savon ou de la cendre avant de manger et après avoir été aux toilettes, au moins 70 % de la population comprend le schéma de transmission des maladies à partir des matières fécales et les mesures de prévention, le village est nettoyé au moins une fois par mois.

# Crash de Hewa Bora Le diocèse d'Isangi endeuillé et «sinistré»

**Le décès de Mgr Camille Lembi, évêque du diocèse d'Isangi, dans le crash d'un avion de Hewa Bora le 8 juillet dernier à Kisangani plonge ce diocèse dans la tristesse et l'impasse. De nombreux projets sociaux sont paralysés.**

**N**ous devons prier fort, car nous sommes sinistrés par la mort de l'évêque", a déclaré dans son premier message, le 17 juillet dernier à la cathédrale, l'abbé Jean-Pierre Lomata, administrateur par intérim du diocèse d'Isangi. Ce diocèse situé à 128 km en val du fleuve Congo à l'Ouest de Kisangani semble s'arrêter après la mort de son évêque. Mgr Camille Lembi est décédé le 8 juillet dernier à Kisangani dans le crash d'un avion de Hewa Bora qui a fait au total 83 morts, près de 40 rescapés et des disparus.

Selon le directeur de la Radio télévision Bondeko d'Isangi (RTBI), la radio devait reprendre ses émissions fin juillet avec un nouvel émetteur de 3 000 W et démarrer une télévision. Leonard Batongo, responsable de la commission justice et paix indique que l'évêque revenait de Belgique où il avait entrepris des démarches pour obtenir des financements de ces matériels.

Sa disparition tragique représente donc une catastrophe pour le personnel et les ouvriers de la radio, au chômage depuis plus d'un an car l'émetteur était foudroyé. En attendant de reprendre du service à la radio, la plupart sont allés enseigner dans les écoles des villages proches. Certains, pour ne pas perdre la main, sont partis à la Radio communautaire Mabelé à Tolaw (60 km).

Les populations et les autorités s'inquiètent aussi de passer cette période électorale, sans cette unique radio du chef-lieu du territoire d'Isangi. "C'est une grande perte pour nous qui utilisons cette radio pour la sensibilisation", regrette Christine Sefu, coordonnatrice du Programme national multisectoriel de lutte contre le sida (PNMLS) dans le district de la Tshopo. L'administrateur du territoire, de son côté, pense qu'il sera difficile pour Isangi de résoudre ce problème en l'absence de l'évêque.

L'abbé administrateur par intérim craint que les ouvriers du centre agropastoral du diocèse situé à 30 km environ d'Isangi qui avaient lancé un préavis de grève pour non paiement de six mois de salaire, arrêtent le travail. L'évêque qui exerçait aussi les fonctions d'économiste devait les payer. Ce centre créé en 2005 fait l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, l'arboriculture, avec certains fruits transformés sur place. Une première dans ce territoire.

## De l'espoir et la justice

Le diocèse cherche des solutions, dans un premier temps pour reprendre les programmes de la (RTBI). "Si nous voulons 'immortaliser' notre évêque, nous devons réhabiliter cette radio qui lui tenait à cœur", souligne le communiqué du collège des abbés du diocèse d'Isangi lu à ses funérailles le 11 juillet dernier. Un appel est donc lancé à tous les fils et filles de ce territoire pour contribuer à cette mobilisation. "Nous allons accompagner le diocèse pour le bien-être des habitants



Des débris de l'avion de Hewa Bora © Droits des tiers

d'Isangi pour qui Mgr Camille s'est toujours battu. Tous les projets qu'il avait initiés sont acceptés", a d'ores et déjà déclaré Emmanuel Bofoe, Chargé des projets Caritas Congo

Pendant ce temps, la commission diocésaine Justice et Paix se mobilise pour que justice soit rendue. Dans un échange avec la presse, son responsable a informé qu'il préparait une action en justice contre la compagnie aérienne Hewa Bora pour obtenir des dommages et intérêts au regard des préjudices subis par la population d'Isangi. "L'ordinateur portable de monseigneur qui contenait les documents administratifs du diocèse a disparu avec lui", se désole l'abbé Lomata.

Déjà le 11 juillet 2011, soit trois jours seulement après le crash, l'assemblée des évêques de Kisangani avait condamné cet accident. "Le gouvernement doit jouer pleinement son rôle de protéger les personnes et leurs biens", souligne la déclaration rendue publique à l'issue des obsèques. Pour les chrétiens catholiques, la mort de l'évêque bouleverse, enfin, tout le programme de l'Eglise, notamment l'ordination sacerdotale de trois diacres. Mgr Camille Lembi était le troisième évêque du diocèse d'Isangi créée en 1962. Au moment de son entrée en fonctions en 2000, le diocèse ne disposait que de trois prêtres. A sa disparition, il en a laissé dix.

Joseph Bassay

## Isiro : le nombre d' enrôlés n'a pas atteint les projections de la Ceni

Pendant le dernier mois des opérations d'enrôlement, les politiciens ont accentué la sensibilisation pour attirer davantage d'électeurs. Au début, il n'y avait pas d'engouement dans les centres d'inscription qui recevaient parfois seulement deux requérants par jour. Les partis politiques sont ensuite allés de village en village avec leurs drapeaux et leurs mégaphones pour appeler leur base à s'enrôler. Il y a également eu des émissions dans les radios locales et des meetings, comme celui du PPRD à Vube, à 75 km d'Isiro et dans d'autres villages sur la route de Kisangani, la route Neisu, Watsa. Début juillet, le RCD/KML a organisé à travers la cité une caravane motorisée pendant les dix jours de prolongation de l'enregistrement. Mais, le nombre d' enrôlés n'a pas atteint les projections de la Ceni. Elle attendait 170 252 mais seuls 144 865 se sont inscrits. En 2006, le territoire avait enrôlé 141 213. On a aussi noté l'absence de témoins des partis politiques qui ont justifié leur absence par leur manque de moyens.

Le faible nombre d'électeurs inscrits suscite beaucoup de réactions. Jean-Richard Banakunukio, le coordonnateur de la société civile, pense que la population est démotivée par le bilan des cinq dernières années de gestion du pays par les élus. Sur une radio locale, le chef d'antenne de la Ceni/Isiro a lui évoqué le dépeuplement de la cité et les conditions difficiles de vie qui ont poussé selon lui certaines personnes à aller vivre et à chercher un emploi ailleurs, comme à Dungu ou Niangara, où il y a des organismes internationaux et dans les carrières minières.

Richard Tandro

## LA VILLE EN BREF

### Flash : Centre Simama, 25 ans déjà

Le 22 juillet 2011, le Centre Simama pour la rééducation des personnes vivant avec handicap a fêté ses 25 ans d'existence. De nombreuses personnes vivant avec handicap ne mendient plus mais vivent grâce au fruit de leur travail. Le journal Mongongo consacrera dans ses prochaines publications un dossier sur le fonctionnement et organisation de ce centre ; ses succès, défis, perspectives,...

### Gestion durable des forêts

L'ONG Océan (Organisation concertée des écologistes et amis de la nature), point focal du Réseau des ressources naturelles (RRN) à Kisangani, a lancé le 14 juillet 2011 le projet Gouvernance et transparence forestière (GTF). C'était à l'intention des autorités politico administratives, exploitants forestiers, opérateurs économiques et organisations de la société civile. Océan déplore l'absence de mesures d'encadrement dans l'application de la loi 011 du 29 août 2002 portant Code forestier ce qui, selon elle, empêche le pays de se développer et les populations riveraines de participer activement à la gestion des forêts. Ces dernières ne bénéficient en effet pas encore de la gestion durable de ces ressources. Les participants ont rédigé une déclaration à l'endroit de l'Etat congolais, lui demandant de retirer la licence d'exploitation aux entreprises forestières qui n'ont pas signé le cahier des charges avec les communautés riveraines des forêts qu'elles exploitent. Ce projet est appuyé par la Coopération britannique (DFID). Il vise à améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur forestier.

### Dépénaliser les délits de presse

RCN Justice & Démocratie en collaboration avec Journaliste en danger (JED) et Syfia international/InfoSud Belgique, a organisé un atelier sur le journalisme judiciaire du 22 au 24 juin 2011. Ce dernier a regroupé des journalistes, des magistrats et des officiers de police judiciaire. Tout en reconnaissant que la loi s'impose à tous, les participants ont affirmé la nécessité de supprimer la peine d'emprisonnement des délits de presse, sauf pour certains délits très graves (apologie de crimes ou de crimes de guerre, incitation à la haine tribale et ethnique). Ils ont en outre recommandé que les services de sécurité tant civils que militaires ne s'immiscent pas dans la résolution de ces délits et affirmé l'obligation pour les magistrats de se référer à un expert chaque fois qu'ils doivent statuer sur ce genre de cas pour mieux tenir compte de l'environnement professionnel et social de l'auteur du délit.

Tout en appelant les journalistes au respect du Code d'éthique et de déontologie et des lois et règlements du pays, les magistrats se sont engagés à traiter les journalistes au cas par cas, en considérant les particularités de leur travail pour encourager une presse libre et responsable.

### Rôle du journaliste dans un conflit armé

Du 14 au 16 juin 2011, 22 journalistes de Kisangani ont été formés sur les rôles et responsabilités des médias dans la couverture des problèmes humanitaires et le droit international humanitaire organisé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ils ont mieux compris l'importance d'attirer l'attention du monde sur les souffrances qu'endurent les populations pendant les conflits au lieu de s'intéresser seulement aux déclarations des acteurs en guerre. Les priorités internationales occultent parfois certains conflits. Il appartient donc aux médias de fournir des informations vitales aux civils pour mobiliser la solidarité nationale et internationale. A propos de l'insécurité chronique à l'est de la RDC, il a été demandé aux médias de plus s'intéresser au sort des populations civiles et des déplacés qu'aux déclarations des politiciens. En donnant la parole aux autres acteurs en présence pour privilégier des pistes de solutions. Les journalistes ont visité certaines réalisations, notamment la prison centrale de Kisangani où le CICR appui en nourriture les détenus.

## Kisangani

# L'ignorance et la fraude multiplient les conflits fonciers

**(Syfia/RCN) Les conflits fonciers sont nombreux à Kisangani, souvent parce que les habitants ignorent la loi qui régit l'acquisition des terrains. Ils se fient à des autorités locales qui abusent parfois de la situation, tout comme des agents de l'administration. Les citoyens lésés peuvent porter plainte.**

D'un côté, des étudiants qui veulent déloger de force des gens qui auraient construit sur le terrain de l'université. De l'autre, ces mêmes habitants qui brandissent des documents qu'ils jugent légaux, car portant les sceaux d'institutions publiques. En avril dernier, des échauffourées ont eu lieu entre des étudiants de l'Université de Kisangani et des riverains qui habitent dans la concession de l'UNIKIS, non loin de la faculté de psychologie. Dans la ville, un autre conflit oppose l'Église catholique et des habitants qui ont construit dans l'espace compris entre le collège Maele et le lycée Mapendano. Sur le grand terrain qu'elle a acquis, l'Église a érigé deux écoles. Sur le reste de la surface, les herbes poussent comme en brousse. Des gens ont donc commencé à y construire des maisons en terre battue, puis en matériaux plus solides. L'État n'a rien fait pour les déloger rapidement.

De plus en plus de conflits fonciers minent les relations entre habitants. "Chaque mois, 60 % des affaires traitées au Tribunal de paix de Makiso portent sur les conflits de terres. Dans peu de cas, l'État est fautif, le plus souvent c'est à cause de la distraction de la population", estime le juge Billy Bulay. Les gens ne savent en effet généralement pas auprès de qui acheter légalement une parcelle. "Il y avait la brousse ici. Ceux qui construisaient m'ont dit que c'est le chef de quartier qui vendait. Ce dernier m'a ensuite donné un document de la commune et m'a assuré que l'État avait autorisé la vente de ma parcelle", explique une habitante de Makiso, derrière le collège Maele. Gérard Lingoso, au quartier Simisimi, affirme de son côté construire sur la terre de ses ancêtres. A cette époque, explique-t-il, les documents n'existaient pas, c'est le kapita (chef local) qui donnait la terre.

## «Seul le service des affaires foncières»

Bon nombre de gens, ignorants ou naïfs, achètent des terres auprès de chefs de bloc, d'avenue, de quartier, de bourgmestres ou d'agents mal intentionnés de cadastre et titres immobiliers. Beaucoup ignorent que, selon la loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980, les terres occupées par les communautés locales font partie du "sol" et sont donc devenues "la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État". Les habitants auraient dû aller au service des titres immobiliers appelé aussi service des affaires foncières régulariser leurs droits de propriété au ris-

que de les perdre. Ceux qui ont toujours leur terrain peuvent encore faire cette démarche, mais plusieurs disent ne pas avoir les moyens de payer tous les frais qu'on leur demande. Ceux qui n'ont plus leurs terres ont eux d'ores et déjà tout perdu. Car la demande est forte. Avec l'accroissement démographique, des villages se retrouvent désormais de plain-pied dans la ville et sont convoités par des riches et des intellectuels.

Selon le conservateur de Kisangani/Nord, Jean-Marie Djuna, "seul le service des affaires foncières peut affecter et distribuer des terres après un arrêté signé par le gouverneur ou le ministre des Affaires foncières. Et chaque citoyen doit adresser une demande de terre à ce service qui délivrera les titres après des enquêtes et procédures légales." Chacun son rôle : les services de l'urbanisme dressent le plan d'aménagement du site et le cadastre délimite les espaces (bornage).

## Complicité d'autorités et impunité

Cupidité ou ignorance de la loi par ceux censés l'appliquer ? Bon nombre d'autorités ne respectent en tout cas pas ces procédures. "Pour avoir une parcelle, l'habitant s'adresse à moi. Je l'amène ensuite auprès du chef de quartier. Depuis l'époque de Mobutu, nous faisons comme cela !", raconte un chef d'avenue. Le bourgmestre assistant de la commune Makiso reconnaît de son côté que son institution vendait des terres pendant un temps. Quant au chef de division du cadastre, Patrick Kipalamoto, il ne nie pas la complicité de certains agents de son service et titres immobiliers dans la vente des terres et octroi de faux documents. Il invite les habitants à dénoncer ces mauvais éléments, même s'il estime difficile de punir ces agents, car les injonctions de certaines autorités et les relations familiales priment souvent sur le respect des règles et les sanctions qui vont avec...

"Les bourgmestres, chefs de quartier ou de bloc, ou autre personne ne sont pas compétentes pour affecter et distribuer des terres", martèle Jean-Marie Djuna. Tous ces chefs ne sont la plupart du temps jamais punis ou démis de leurs fonctions, eux non plus, malgré les multiples protestations des populations. Le juge Billy encourage donc les victimes à porter officiellement plainte contre toutes ces personnes, même le bourgmestre, si elles estiment qu'il est à l'origine du conflit ou de la perte de leur parcelle.

Bienvenu Makpangba et Pépé Mikwa

## La justice se rapproche des citoyens

**(Syfia/RCN) Ces dernières années à Kisangani, les citoyens ont plus facilement accès à la justice. La ville compte en effet de plus en plus d'avocats et de défenseurs judiciaires jusque dans les quartiers. Résultat : les citoyens banalisent moins certains crimes, délits et conflits et n'hésitent plus à saisir les tribunaux.**

Ces dernières années, les cabinets d'avocats fleurissent à Kisangani. Les gens ont ainsi plus facilement accès aux tribunaux et à des procès équitables. "En 2011, on dénombre neuf cabinets principaux d'avocats, 78 avocats stagiaires, 40 avocats près la cour d'appel de Kisangani et des cabinets accessoires dont le nombre n'est pas maîtrisé. En 2010, il y avait sept cabinets principaux, 59 avocats stagiaires et 39 avocats près la cour d'appel", dénombre maître Kabunga Kilonge, secrétaire du Barreau.

En quelques années seulement, la progression est assez spectaculaire. Comme le constate le bâtonnier Alexandre Mumpini, cette évolution significative résulte de la formation, assurée localement depuis 2006. Quelques avocats en poste aujourd'hui à Kisangani viennent aussi des universités de Kinshasa ou de Lubumbashi.

Le droit s'est rapproché des citoyens, car Kisangani compte par ailleurs 110 défenseurs judiciaires répartis dans 13 cabinets, selon les chiffres donnés par maître D. Abdoul, le président de leur syndicat. Ces derniers ont des notions de droit, même s'ils n'ont pas terminé la faculté. Ils plaident aussi la cause de leurs clients, mais uniquement au Tribunal de paix et au Tribunal de grande instance (TGI). D'autres juristes sont conseillers ou travaillent dans l'administration ; ils apportent des informations sur les droits aux amis et membres des familles. Petit à petit, les lois arrivent jusque dans les quartiers, où même les étudiants en droit sont abusivement appelés "maîtres". Benjamin Bulambo Bakonga, président du TGI de Kisangani souligne malgré tout avec satisfaction cette avancée pour la défense des accusés.

## Davantage conscients de leurs droits

"Il y a 15 ans, les citoyens ne connaissaient ni l'importance, ni les avantages des avocats. Nombreux se défendaient seuls et perdaient les procès. Plus il y a d'avocats et plus les gens s'intéressent (à leurs droits, Ndlr)", explique Alexandre Mumpini. En 2010, au Tribunal de paix de Kabondo, les gens étaient ainsi surpris de voir une maman et ses enfants porter plainte contre le papa qui avait pris une autre femme, ne les nourrissait plus et ne payait pas leurs études alors qu'il travaillait.

Ces avocats ont des tâches variées : recherche de solution à l'amiable, rédaction des actes et conclusion des accords, assistance au cours du procès, conseils juridiques des entreprises, etc. Même de petits établissements ou boutiques ont aujourd'hui ce genre de

conseillers. "Je reçois au moins trois clients par semaine depuis juin 2010 contre un seul au début. D'autres me contactent par téléphone", note maître Marcien Babikanga. Une maman trouvée au TGI de Kisangani témoigne que le jugement de son affaire a été vite rendu après une année de blocage, grâce à un avocat.

Des crimes et des délits que les gens banalisaient comme les violences sexuelles, les conflits de succession, des coups et blessures, adultère, menaces, calomnie, divagation de bêtes, injures... sont aujourd'hui portées au tribunal aux cotés des conflits fonciers qui viennent en tête. Grâce à un avocat, une employée a par exemple porté plainte contre un technicien de laboratoire qui avait dévoilé les résultats de ses examens et sa maladie à son patron, qui a résilié son contrat de travail illégalement.

## Des avocats aux coûts variables

Le nombre important d'avocats permet aujourd'hui facilement au tribunal et au barreau d'en désigner un pour assister un accusé en matière pénale ou un indigent comme le prévoit l'ordonnance loi n°79-028 du 28 septembre 1979. "Depuis février 2011, je suis intervenu gratuitement dans cinq dossiers de militaires. Dernièrement, j'ai défendu des soldats accusés notamment de viols au procès d'Opala (250 km environ au sud-ouest de Kisangani). Je le fais pour acquérir de l'expérience et aider les démunis", explique Thérèse Osenga, avocate depuis janvier.

D'autres demandent moins d'argent que ce que prévoit la loi sur leurs honoraires et les justiciables en profitent. Mais les aînés mettent en garde contre cette pratique qui peut, selon eux, faire baisser leur efficacité et encourager l'escroquerie. L'avocat doit en effet pouvoir vivre de son travail. Selon la décision CNO/14/90 du 22 décembre 1990, ses honoraires sont pour les interventions extra-judiciaires : de 20 à 100 \$ pour le droit de visite ; 50 à 100 \$ pour l'ouverture du dossier ; de 50 à 2 000 \$ pour les consultations orales et écrites et de 500 à 10 000 \$ pour les conciliations, etc. Pour les interventions judiciaires : en matières pénales de 1 000 à 15 000 \$ selon le degré de juridiction ; en matières civiles et commerciales de 1 500 à 20 000 \$ selon le degré de juridiction.

Des fourchettes de tarifs larges et des coûts qui n'ont pas changé ces dernières années, mais les avocats tiennent en général compte des conditions sociales des populations.

Vava Tshikaka et Pépé Mkwaa

## MONGONGO

Journal de proximité

1/A, Avenue Tshatshi, Commune Makiso, à côté de BEGO CONGO

journal\_mungongo\_kis@yahoo.fr

### Editeur, rédacteur en chef :

Ernest Mukuli

Tél : +243 (0) 81 200 63 99

### Secrétariat de rédaction :

Pepe Mikwa

Tél : +243 (0) 99 808 78 81

### Equipe rédactionnelle :

Hortense Basea, Trésor Boyongo, Pépé Mikwa, Ernest Mukuli

### Correspondants en province :

**Isangi :** Joseph Bassay

**Ubundu :** Fidèle Utula

**Bondo :** Vermont Kote

**Isiro :** Richard Tandro

**Buta :** Collard Limbombe

**Bunia :** Ousmane Sylla

### Distribution et maquette :

Jimmy Bakelenge

Tél : +243 (0) 85 338 93 25

### Commercial :

Gertrude Nabiata

Tél : +243 (0) 85 338 06 84

### Supervision et formation :

Syfia international

contact@syfia.info

Tél : 33 (0) 4 67 52 79 34

**Abonnement annuel :** (24 numéros) 20 \$.

**Abonnement de soutien :** 50 \$ minimum.

**Points de vente :** Bibliothèque centrale et Faculté des sciences Unikis, Gradi-Jeunes, La poste, Espace culturel Ngoma, Studio Hexagone, Parcs de prince/Rez-de-chaussé Congo Palace, Pharmacie NEEMA, Pharmacie Caritas, Paroisse Christ Roi Mangobo,